

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 28 JUIN 2017

SOMMAIRE

- 1) Plus d'un tour dans son sac
- 2) Que les yeux pour pleurer
- 3) Deux aigles à la tête du pouvoir
- 4) Mais a-t-il été un seul jour socialiste ?
- 5) PMA on avance
- 6) Les sans-cravate
- 7) Le Canard enchaîné ne lâche rien
- 8) Ils sont trois millions en...
- 9) Les mailles se resserrent...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Code du travail : l'arme qu'utiliserait le gouvernement pour faire chanter les syndicats



Hamilton / REA

Alors que le gouvernement présente ce mercredi son projet de loi d'habilitation, Le Parisien affirme que les syndicats seraient tenus par une "épée de Damoclès" : un possible élargissement de la loi de moralisation de la vie politique aux organisations syndicales.

Depuis le début des négociations, fin mai, le gouvernement semble sur un petit nuage avec les syndicats. La réforme du Code du travail suit ainsi son cours comme si de rien n'était, malgré les nombreuses fuites dans la presse, que ce soit Le Parisien, Libération ou Alternatives économiques. L'appel à la mobilisation sociale du 19 juin par la CGT a été peu suivi alors que le gouvernement doit présenter son projet de loi d'habilitation mercredi 28 juin en Conseil des ministres.. Et il y aurait peut-être une raison, plus polémique, à cette "love story" sans encombre.

Le gouvernement ferait planer la menace d'un élargissement de la loi de moralisation de la vie politique aux syndicats en cas de blocage dans les négociations. C'est en tout cas la théorie d'une source proche du gouvernement, rapportée par Le Parisien, dans son édition du 26 juin. Cette pression frontale serait accompagnée d'une possible remise en cause de la loi Rebsamen de 2014, dans son versant de financement des organisations syndicales.

L'Elysée oppose un total démenti aux informations du quotidien. "Il n'y a pas plus de projet que ce qu'il y a dans la concertation", explique-t-on. Et difficile d'en savoir côté syndicats : contactées par nos soins, CFDT et CGT n'ont pas souhaité s'exprimer sur le sujet. "Pour le moment, nous n'avons pas eu l'impression que l'on faisait pression sur nous", témoigne Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), dans les colonnes du Parisien. La CFE-CGC est sur la même ligne, affirmant ne pas avoir fait l'objet de menaces, même si elle reconnaît ne pas être "dupe".

Alors qui dit vrai ? Difficile de savoir à ce stade. Mais un élément pourrait confirmer l'information du Parisien. Pendant la campagne présidentielle, le quotidien rappelle que l'équipe d'Emmanuel Macron a rencontré Nicolas Perruchot, ancien député centriste du Loire-et-Cher. En 2011, l'homme avait rendu un rapport parlementaire consacré aux dérives des organisations syndicales et patronales, censuré par l'Assemblée nationale. Pour lui, c'est clair, les élus syndicaux doivent avoir la même obligation de transparence que les hommes politiques. Ses recommandations ne sont peut-être pas tombées dans l'oreille d'un sourd...

II) Plafonnement des indemnités prud'homales : pourquoi vous risquez d'être plus facilement licencié



Hamilton / REA

C'est une mesure-phare d'Emmanuel Macron qui divise syndicats et patronat : le plafonnement des indemnités prud'homales. Eric Rocheblave, avocat spécialiste du droit du travail, décrypte les possibles effets de la réforme.

Emmanuel Macron s'accroche : alors que le Conseil constitutionnel l'avait censuré de "sa" loi en août 2015, le nouveau président de la République remet le plafonnement des indemnités prud'homales à l'ordre du jour dans le cadre de la réforme du Code du travail, un des gros chantiers de son quinquennat. Si la loi El Khomri a bien déjà mis en place un barème pour ce type d'indemnités, celui-ci n'a, pour le moment, qu'une valeur "indicative", c'est-à-dire qu'il reste de la décision du juge de l'appliquer, ou non. La réforme voulue par Macron aurait donc un vrai impact puisque les juges devront obligatoirement respecter le plafond fixé. Elle trouve le soutien du patronat, mais les syndicats

promettent déjà des mouvements sociaux dans les semaines qui viennent.

Pour Eric Rocheblave, avocat et spécialiste du droit du travail, plafonner les indemnités prud'homales va "pousser les employeurs à licencier plus facilement". Raison invoquée ? "Si je me mets dans la tête d'un patron, je connais le montant maximal qui peut être demandé aux prud'hommes, je vais préférer licencier plutôt que passer par une rupture conventionnelle, où je risque de devoir payer une indemnité de rupture plus élevée que le plafond des prud'hommes", juge Eric Rocheblave.

L'avocat estime aussi que, dans l'histoire, le salarié ne sera pas le seul à se faire flouer : l'employeur pourrait y perdre au change. "Juges et avocats n'apprécient pas que l'on leur dicte les décisions qu'ils ont à prendre. De ce fait, on peut facilement imaginer que, côté avocats, des moyens détournés soient trouvés pour que le montant des indemnités dépasse le plafond fixé". Comment ? Par un tour de passe-passe : "nous pourrions, par exemple, demander des dommages et intérêts en invoquant des faits de discrimination ou de harcèlement, qu'il faudra tout de même réussir à prouver". Ou en invoquant des "circonstances vexatoires" entourant un licenciement, reconnues par un arrêt datant de 2014, comme l'incohérence de la décision (par exemple, le fait que le salarié ait bénéficié d'une promotion quelques semaines avant son licenciement).

"Les employeurs continueront d'utiliser les ruptures conventionnelles"

Le plafonnement n'aurait par contre pas d'influence sur le recours aux ruptures conventionnelles. "C'est très simple : une fois que vous l'avez signée, vous n'avez que très peu de possibilités pour la contester aux prud'hommes. De ce fait, j'imagine que les employeurs continueront de l'utiliser puisque cela les rassurera", analyse Eric Rocheblave. D'autant que, depuis sa création en 2008, elle n'a cessé d'être utilisée : sur un an, entre mars 2016 et mars 2017, le nombre de ruptures conventionnelles a augmenté de près de 8%.

capital.fr

III) Macron-Philippe: deux chefs pour une majorité

Par Ellen Salvi

Fort d'un groupe de députés qui lui doivent tout, à la tête duquel il a placé son homme de confiance, Richard Ferrand, Emmanuel Macron apparaît comme le vrai patron de la majorité. À une semaine de son discours de politique générale, Édouard Philippe va devoir trouver son propre espace.

À l'expression « chef de la majorité », Édouard Philippe préfère le qualificatif d'« animateur ». « Je n'ai jamais pensé que je ne serais pas le type qui va piloter cette affaire, les institutions le commandent. Pour autant, je ne vais pas arriver devant les 308 députés en leur disant : "Je suis votre chef." Ce ne sont pas les coups de menton qui feront de moi leur chef ! » a-t-il expliqué au JDD. Tel est le message que le premier ministre a également livré samedi 24 juin au matin, en ouverture du séminaire des députés La République en marche (LREM), qui s'est tenu pendant tout le week-end à l'Assemblée nationale. « Comment réussir ? Dans la confiance et dans le travail », leur a-t-il rappelé, avant d'insister : « La seule façon d'être à la hauteur sera de réussir. Pour cela, soyez soudés, mobiles, innovants. »



Séminaire des députés LREM à l'Assemblée, le 24 juin. © Twitter/@enmarchefr

« Édouard Philippe c'est un bout de Jupiter »

Cette première prise de contact, suivie dans la soirée d'une deuxième, plus informelle, au QG de LREM, a permis à Édouard Philippe de poser les jalons d'une relation qui ne relève a priori pas de l'évidence. En règle générale, les chefs de la majorité sont issus de celle-ci. Ils la connaissent, ont une histoire commune avec elle. Or le premier ministre a grandi au sein d'une autre famille politique : celle de la droite, dont il continue toujours de se revendiquer. Il se retrouve aujourd'hui à devoir « animer » une majorité mosaïque, composée de profils divers, issus du PS, de LR, voire de nulle part. Une majorité, aussi, de nouveaux visages, peu rompus au fonctionnement du Palais-Bourbon. Une majorité, enfin, d'élus qui doivent leur élection à Emmanuel Macron et ne jurent que par lui. Et face à laquelle il va devoir asseoir son autorité.

« Il sait qu'il ne pourra pas le faire de façon autoritaire parce que ce n'est pas lui qui nous a choisis, glisse un député LREM, qui fait partie du premier groupe d'élus reçus la semaine dernière à Matignon. Il va surtout jouer le rôle de facilitateur, de passeur. » Le premier ministre l'a assuré lors de cette réunion : « Il souhaite une relation de travail saine et transparente, affirme ce même participant. Il nous faut trouver un équilibre entre liberté et loyauté. » Toujours au dire de cet élu, le directeur de cabinet d'Édouard Philippe, Benoît Ribadeau-Dumas, a pour sa part été un peu plus « sec ». « Il nous a dit que nous pouvions amender sans problème le projet de loi de moralisation, mais que le gouvernement avait besoin qu'il ne manque rien sur l'état d'urgence et la loi travail. »

Pour créer un lien avec cette majorité d'inconnu(e)s, le premier ministre entend s'appuyer sur son conseiller relations politiques et relations avec les élus Xavier Chinaud, déjà passé par Matignon dans le cabinet de Jean-Pierre Raffarin, mais aussi sur sa conseillère parlementaire Fanny Le Luel, ancienne secrétaire générale du groupe UDI à l'Assemblée nationale, et sur les conseillers techniques Adrien Caillerez et Delphine Besson, tous trois nommés à son cabinet le 26 juin. Il pourra également compter sur son secrétaire d'État en charge des relations avec le Parlement, Christophe Castaner, qui a lui aussi commencé à recevoir les nouveaux députés. L'ancien socialiste se dit « surpris à titre personnel » de la complicité qu'il entretient avec ce premier ministre issu de la droite. « C'est naturel que je sois avec lui », affirme-t-il à Mediapart.



Édouard Philippe et Christophe Castaner. © Reuters

Celui qui est également porte-parole du gouvernement en est persuadé : « La force d'Édouard Philippe, c'est Emmanuel Macron. Le fait qu'il vienne de la droite est un non-sujet pour les députés de la majorité. » Si Christophe Castaner reconnaît que « le président s'intéressera à la vie parlementaire », pour autant, assure-t-il, « ça reste le boulot du premier ministre ».

Avec comme premier rendez-vous majeur : le discours de politique générale, prévu le 4 juillet. Si elle était respectée, cette répartition des rôles s'inscrirait dans l'application orthodoxe de la constitution de la Ve République que le duo de l'exécutif a théorisée. Mais c'est sans compter l'inclination d'Emmanuel Macron à garder la main sur tout.

Ainsi, selon RTL, le président de la République envisagerait de réunir les députés et les sénateurs en congrès à Versailles, la veille du fameux discours de politique générale. Un moyen pour le moins radical de court-circuiter son premier ministre.

« Le président s'était engagé pendant sa campagne à s'adresser aux parlementaires une fois par an », se contente d'indiquer l'Élysée à ce sujet, refusant de commenter « les rumeurs de presse » sur « une date en particulier, car à ce stade rien n'est acté ». « Ce serait surtout une humiliation pour le premier ministre », a estimé le président du groupe PS à l'Assemblée Olivier Faure, sur CNews. « Si Emmanuel Macron réunit le congrès à la veille de la déclaration du premier ministre, il efface Édouard Philippe », a également réagi le sénateur LR Philippe Bas, sur Twitter.

Sans surprise, le rapport de force que pourraient engager le président de la République et son premier ministre face à cette majorité hétéroclite ne semble pas être « un sujet » pour les proches d'Emmanuel Macron. Pas plus que ne le sont les différences de cultures politiques, lesquelles appartiennent, à les entendre, au « vieux monde ». « Il faut sortir des dogmes, assurait Stéphane Travert, quelques jours avant sa nomination au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le président de la République et le premier ministre sont tournés vers le même objectif. Le groupe majoritaire veut que le président réussisse et donc, a fortiori, que le premier ministre réussisse aussi. » L'étiquette LR d'Édouard Philippe est d'autant moins un obstacle, ajoute un proche du président, qu'« il ne fait pas partie des infréquentables qui ont placé l'identité française au cœur des débats ».



© Reuters

« La situation d'Édouard Philippe est effectivement inédite, mais la construction de notre groupe l'est tout autant ! souligne le député LREM de Paris Sylvain Maillard, ancien de l'UDI. C'est Emmanuel Macron qui l'a choisi. S'il a fait ce choix, c'est qu'il est clair et nécessaire. » « Le critère d'appréciation, ce sera la marge de manœuvre du parlement, la façon dont le gouvernement nous associera au travail sur les textes », ajoute l'un de ses collègues de la majorité. Quant à la question de la lutte de pouvoir que pourraient se livrer le président de la République et son premier ministre, nul ne veut se la poser. « Pour les députés LREM, Édouard Philippe c'est un bout de Jupiter », tranche un député LR.

L'exfiltration de Richard Ferrand, à qui Emmanuel Macron a demandé de quitter le ministère de la cohésion des territoires pour prendre la tête du groupe LREM à l'Assemblée, relevait déjà d'une conception singulière de la séparation des pouvoirs. Et en disait long sur la façon dont le président souhaite continuer à peser sur ses troupes. Christophe Castaner ne l'entend pas de cette oreille. « On cherchait un président de groupe susceptible de correspondre à l'histoire de ce groupe », explique-t-il. « Ça se comptait sur les doigts d'une main ceux qui pouvaient incarner l'histoire LREM, ajoute une députée de la majorité. Défendre le choix de Richard Ferrand, c'est défendre celui d'Emmanuel Macron. »

Dans un tel contexte, difficile pour les parlementaires de contredire la parole présidentielle, ne serait-ce qu'en soulignant l'étrangeté de confier ce poste à des responsabilités à une personne que les affaires ont contrainte à quitter le gouvernement. Chacun s'est d'ailleurs bien gardé d'émettre la moindre remarque sur le sujet. D'autant moins que Richard Ferrand, seul candidat à la tête du groupe LREM, a été élu samedi 24 juin, par un vote à main levée, ne laissant guère de place à une éventuelle contestation. D'ailleurs, seuls deux députés se sont abstenus.



Richard Ferrand et Emmanuel Macron. © Reuters

L'ancien ministre de la cohésion des territoires joue désormais un rôle clé entre la majorité et le gouvernement. Il constitue surtout un précieux atout pour le président de la République dont il est très proche. « Je veux que tu sois mon Pierre Joxe », lui a d'ailleurs demandé Emmanuel Macron, en référence à celui qui avait dirigé le groupe PS à l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, en 1981. « Il sera plus puissant que le président de l'Assemblée nationale, c'est lui qui donnera le "la" », indique Arnaud Leroy, porte-parole d'Emmanuel Macron. « Ce sera plus compliqué pour Édouard Philippe... », reconnaît un ministre. Ce dernier pourra en revanche s'appuyer sur un petit groupe de députés LR et UDI dits « constructifs », emmenés par son ami, le député LR Thierry Solère, dont le nom a circulé à plusieurs reprises pour accéder au "perchoir" de l'Assemblée. L'élection se tiendra ce mardi 27 juin.

« On a la majorité absolue, on n'est pas obligés d'aller chercher un constructif », plaide Arnaud Leroy, qui « milite » en faveur de la candidature de la députée LREM Brigitte Bourguignon, qui se présente face à ses collègues François de Rugy et Sophie Errante. Pour Christophe Castaner aussi, « le président de l'Assemblée nationale devra être issu de La République en marche ». Cela étant, « nous n'avons pas de candidat évident », reconnaît le porte-parole du gouvernement. « On touche les limites de notre exercice de renouvellement », admet encore Arnaud Leroy. « Il faut aller au bout de la démarche. On a un président qui n'a jamais été élu et un premier ministre qui n'a jamais été ministre. On peut très bien avoir un président de l'Assemblée qui n'a jamais été député ! » assure une élue macroniste.

Mais parmi certains "anciens" du Palais-Bourbon, on met toutefois en garde contre ce type de pari. « Je choisirai à l'expérience, indique la députée LREM, anciennement PS, Jacqueline Maquet. Il faut quelqu'un qui connaisse le règlement de l'Assemblée sur le bout des doigts. J'ai vécu, sous la précédente mandature, des séances où les vice-présidents avaient bien du mal à faire preuve d'autorité... » « Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon viennent d'arriver, il va falloir avoir de la poigne face à eux, renchérit un député LR dit « constructif ». Il va aussi falloir nourrir tous les nouveaux députés pour éviter qu'ils s'ennuient. » Avec un groupe majoritaire composé de 308 élus, « les nouveaux vont vite comprendre qu'on ne s'exprime pas comme on veut en réunion de groupe ou dans l'hémicycle », souligne encore un ministre. « Quand on veut parler et qu'on n'y arrive pas, on finit par le faire sur BFM-TV, ajoute une députée LREM. C'est souvent à ce moment que les problèmes commencent. »

mediapart.fr

MAIS AUSSI

1) Vous voulez être un bon député ? Voici un mode d'emploi

Le modèle en la matière: René Dosière. Inspirez-vous de son oeuvre et vous serez un grand député!

huffingtonpost.fr

Matthieu Caron

Maître de conférences en droit public à l'Université de Valenciennes, ancien élève de l'ENS Cachan



AFP

René Dosière, député PS, formule des propositions pour renforcer la loi sur la transparence du financement des partis politiques, le 22 février 2017 à l'Assemblée nationale.

Ce 27 juin 2017 s'ouvre la XVème législature de la Cinquième République. Le cœur gorgé de fierté, nos 432 nouveaux députés vont faire leur entrée au Palais Bourbon avec l'envie de peser sur la vie parlementaire.

Ceux qui ne s'investiront qu'à demi souffriront rapidement du syndrome de l'impuissance parlementaire. Ces élus désenchantés répéteront à l'envi qu'ils sont déçus et qu'ils n'ont aucun pouvoir pour mener la "guérilla parlementaire" (Jean-Jacques Urvoas). Ils constateront que leurs propositions de loi n'ont presque aucune chance d'aboutir. Ils pesteront contre l'hyper-présidentialisation et crieront haro contre le gouvernement qui disposera du quasi-monopole d'initiative de la loi quand il ne les essorera pas au laminoir des ordonnances et du 49.3. Face au pouvoir exécutif, à ses cabinets et à la technostructure, ils éprouveront le sentiment de n'être qu'une équipe d'amateurs. Ils proposeront alors, classiquement, de renforcer drastiquement les pouvoirs du Parlement et de limiter ceux du chef de l'État.

Il se pourrait bien, en vérité, que le ressentiment de ces députés n'ait d'égal que leur passivité. Pourfendant les vieilles lunes du réformisme constitutionnel, Guy Carcassonne nous a magistralement enseigné qu' "un parlementaire déterminé a les moyens d'agir" et de changer Des choses, à défaut de pouvoir changer Les choses. "Ce qui manque à l'Assemblée nationale, expliquait-il, ce ne sont pas des pouvoirs, mais des députés pour les exercer".

À cet égard, la loi du 14 février 2014, qui a interdit le cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale, pourrait constituer une petite révolution. Il faut employer ici le conditionnel car, si les députés vont bien bénéficier de davantage de temps pour exercer leur mandat, cela ne suffira pas à révolutionner la vie parlementaire. Pour qu'une telle révolution se produise, il faut certes, 577 députés présents, mais également 577 qui comprennent l'importance d'apprendre les rouages du Parlement et 577 députés qui se spécialisent dans un ou deux domaines d'expertise. En un mot, comme le suggérait Guy Carcassonne, il nous faut 577 René Dosière!

577 députés, tout d'abord, qui connaissent et utilisent le droit parlementaire pour faire avancer leurs causes comme a su le faire si astucieusement le député de l'Aisne. Dans leur mallette, nos 577 députés trouveront le règlement intérieur de l'Assemblée au sein duquel figure l'article fétiche de la méthode Dosière: l'article 135 qui permet à un député de poser des questions écrites à un ministre et d'insister, le cas échéant, en signalant qu'il n'a pas reçu de réponse (Article 135 al. 7). Grâce à cet outil, René Dosière a pu pratiquer un véritable parlementarisme d'enquête qui a permis de faire la transparence sur le train de vie des pouvoirs publics et sur le financement des partis politiques. Le député de l'Aisne a également usé des débats et des questions orales en séance publique, en particulier lors de la discussion des lois de finances et des lois de règlement, pour traquer le "secret dépense". Autant que nécessaire, il s'est appuyé sur les formidables services administratifs de l'Assemblée nationale qui n'attendent qu'une chose: travailler avec des députés actifs et motivés comme lui. De manière plus informelle, René Dosière a souvent eu recours aux bonnes vieilles méthodes du courrier et du coup de téléphone à l'Élysée, à Matignon, aux ministères ou à la presse, pour faire avancer certaines questions, en particulier lorsqu'il était député de la majorité. Mais surtout, fin spécialiste des finances publiques, amateur de travaux universitaires et lecteur attentif des rapports produits par les pouvoirs publics, René Dosière a acquis une très grande culture politico-administrative, condition sine qua non à l'exercice d'un véritable pouvoir parlementaire.

Si chacun de nos 577 députés s'investissait sans relâche dans un ou deux dossiers comme a pu le faire René Dosière (avec la transparence de la vie publique mais aussi avec la Nouvelle-Calédonie), le mythe du déclin parlementaire ferait long feu. De haute lutte certes, René Dosière a obtenu, entre autres, la transparence du budget de l'Élysée; la mise en ligne du budget de l'Assemblée nationale; la publicité du coût annuel moyen d'un ministre (17 millions d'euros); la révélation des rémunérations des membres des cabinets ministériels; la suppression de la somptuaire garden party; le plafonnement de la rémunération des ministres; la fiscalisation des indemnités des élus locaux ainsi que de l'indemnité de fonction des ministres et des députés; la fin de l'écrêtement au profit d'un autre élu ou encore, la réforme du financement des partis politiques. René Dosière a aussi grandement inspiré la rédaction de la charte du Gouvernement du 17 mai 2012 ainsi que les lois du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. Qui plus est, avant de quitter l'Assemblée nationale, il a proposé à François Bayrou, et à sa successeuse, Nicole Belloubet, un projet clé en mains de moralisation de la vie publique. À l'observation du travail parlementaire de René Dosière, comment peut-on encore affirmer qu'un député n'a aucun pouvoir?

Fidèle à l'esprit de Pierre Mendès France et de Michel Rocard, René Dosière fait partie des parlementaires qui ont choisi d'éclairer leurs concitoyens. Que les Français lisent les ouvrages de René Dosière, comme "Argent, morale et politique" (Le Seuil, 2017) et ils se réconcilieront inmanquablement avec leurs représentants. Que les successeurs de René Dosière s'inspirent de son action pour que la chambre horizon renouvellement soit enfin la chambre du renouveau.

2) Une femme à la présidence de l'Assemblée : cette fois, Macron n'a pas d'excuse



Par Thomas Vampouille

Parmi les 224 femmes élues députées aux élections législatives 2017, difficile pour Emmanuel Macron de dire qu'il n'aura pas trouvé les compétences nécessaires pour que soit enfin élue la première femme présidente de l'Assemblée nationale...

L'Assemblée nationale n'a jamais été aussi féminine. Au second tour des élections législatives, ce dimanche 18 juin, quelque 224 femmes ont été élues députées. Dans le nouvel Hémicycle, elles formeront 38,82% des rangs (contre 27% dans la législature précédente), un taux jamais atteint auparavant.

A priori, donc, suffisamment de troupes pour y trouver la perle qu'Emmanuel Macron recherche désespérément. Pour Matignon, déjà, le nouveau président de la République avait déclaré durant sa campagne que son "souhait" était de nommer une Première ministre. Tout en précisant, parce que quand même on n'est pas chez les Femmes : "Je ne vais pas choisir un Premier ministre parce que c'est une femme. Je choisirai le Premier ministre le plus compétent, le plus capable possible, avec le souhait et la volonté que ce soit aussi une femme".

Las, Emmanuel Macron n'a jamais pu mettre la main sur cet alliage de féminité et de compétences qui lui aurait permis de nommer la deuxième cheffe de gouvernement de l'histoire de France. Imaginez : le président a carrément dû se rabattre sur Edouard Philippe, le premier chef de gouvernement barbu de la Ve République ! On a même entendu des commentateurs dire que "son souhait" n'avait "pas pu être exaucé" (si si).

Heureusement, la nette majorité acquise avec ces législatives laisse à Emmanuel Macron une seconde chance de voir son vœu, transposé au corps législatif, exaucé : l'élection de la première femme présidente de l'Assemblée nationale. Car oui, en bientôt 60 ans de Ve, la Chambre basse a nommé 23 vice-présidentes mais n'a jamais trouvé le moyen de caser une femme tout en haut du perchoir ! Caramba !

Alors, pour que les talents élues ce dimanche n'échappent cette fois pas au Président, voici une liste (non-exhaustive) de noms de députées qui paraissent pouvoir se montrer "capables" et "compétentes" :

Brigitte Bourguignon, la carte équilibre



Elue à l'Assemblée depuis 2012, cette Boulonnaise de 58 ans peut se prévaloir d'une expérience parlementaire, même si celle-ci n'est pas longue comme le bras (mais que les visages du renouvellement lui jettent la première pierre !). Socialiste d'origine, elle a fait allégeance à Emmanuel Macron dans l'entre-deux-tours de la présidentielle, ce qui lui a valu exclusion du PS. La nommer permettrait d'envoyer un signal aux Macron-compatibles de la gauche, qui relèvent que la droite a déjà été bien gâtée dans le gouvernement.

LAPRESSEENREVUE.EU

Barbara Pompili, la carte charisme



Egalement arrivée au Palais Bourbon en 2012, cette autre Pas-de-Calaisienne peut se targuer d'avoir, en plus, porté la casquette de vice-présidente de feu le groupe écologiste. Ajoutez à cela son expérience du gouvernement, puisqu'elle a été nommée secrétaire d'Etat à la biodiversité en 2016. Or, qu'est-ce que présider l'Assemblée si ce n'est soigner différentes espèces vivantes dans un écosystème particulier...

Comme Brigitte Bourguignon, la nomination de cette députée de 42 ans enverrait un signal à la gauche, avec un visage mieux connu de ses collègues et du grand public (mais moins "nouveau" aussi, du coup).

Laure de La Raudière, la carte prise de droite (encore)



Avec NKM, Laure de la Raudière figurait sur la short-list des députées LR pressenties pour le poste. Soutien de Bruno Le Maire pendant la primaire de la droite, elle est donc parfaitement Macron-compatible. Quant à l'expérience, la députée de 52 ans peut se prévaloir de deux mandats à son actif puisqu'elle est élue d'Eure-et-Loir depuis 2007. En revanche, elle est du même bord que le

Premier ministre : sa nomination ne ferait donc guère mentir François Mitterrand, qui aimait à dire que le centre n'est "ni de gauche, ni de gauche"...

George Pau-Langevin, la carte expérience



Retour dans les rangs du PS avec le poids lourds politique de cette liste. Députée de Paris depuis 2007, George-Pau Langevin a également été ministre durant tout le quinquennat Hollande, à la Réussite éducative d'abord puis aux Outre-mer. C'est un point de moins pour le renouvellement mais deux de plus pour l'expérience. Et la nomination de cette Guadeloupéenne de 68 ans serait un double message, envoyé aux femmes mais aussi aux Dom Tom, où Emmanuel Macron s'est plutôt fait remarquer jusqu'ici par sa maladresse...

Laetitia Avia, la carte jeune



Si Emmanuel Macron veut parachever son coup de pied dans la fourmilière politique, le profil de cette néo-députée peut faire le job. Issue de la société civile comme la doxa macronienne le préconise, cette jeune femme de 31 ans a grandi en Seine-Saint-Denis, a fait Sciences Po et est devenue avocate en droit des affaires. Spécialiste des fusion-acquisitions, sa page Wikipédia est vide mais son profil LinkedIn à jour. Un vrai plus en Macronie.



par Thomas Vampouille

Marianne

IV) Manuel Valls quitte le Parti socialiste et rejoint le groupe LRM à l'Assemblée

L'ancien premier ministre siègera comme député apparenté au groupe La République en marche, après un vote à mains levées mardi matin du groupe dirigé par Richard Ferrand.

Le Monde.fr avec AFP

L'ancien premier ministre Manuel Valls a annoncé, mardi 27 juin sur RTL, qu'il « quitte le Parti socialiste » et qu'il compte siéger « dans la majorité » durant la prochaine législature alors que les députés font leur entrée à

l'Assemblée nationale à 15 heures. Dans la foulée de cette annonce, le groupe de La République en marche au Palais-Bourbon a voté, à mains levées, pour que l'ancien maire d'Evry soit apparenté au groupe majoritaire.

« Moi, je souhaite clairement être dans la majorité, il y a une forme de cohérence. J'ai soutenu Emmanuel Macron avant le premier tour, ça m'a coûté cher, avait lancé M. Valls sur RTL. Je me suis inscrit dans la majorité présidentielle dans cette campagne des législatives. Il y a un moment où il faut être au clair. Je veux siéger au cœur de cette majorité par cohérence, une partie de ma vie politique s'achève, je quitte le Parti socialiste ou le Parti socialiste me quitte. »

Pour Delphine Batho, vice-présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale : « Les divergences n'empêchent pas l'amitié et le respect. Il a fait un choix cohérent, de liberté. » Et pour le socialiste Yann Galut, peu de socialistes « regretteront » le départ de Manuel Valls.



Yann Galut @yanngalut

Apprendre qu'enfin Manuel #Valls fait quelque chose de bien pour la #Gauche...peu regretteront son départ...#fossoyeur #traître #bonvent

Réaction du porte-parole du gouvernement

Mardi matin, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, a réagi à la décision de M. Valls, en affirmant que cela « ne [le] surprend pas ». « Il y a quelque chose de très violent dans la situation de Manuel Valls, il y a des critiques qu'on peut exprimer envers lui, mais je trouve qu'il y a une opprobre sur cet homme qui me paraît injuste », a déclaré M. Castaner sur CNews.

« C'est à lui de dire s'il veut s'engager à soutenir cette politique. Je sais qu'il n'aura pas un rôle éminent, il ne l'a pas souhaité et aujourd'hui la nouvelle génération de La République en marche ne l'accueillerait pas en cela. C'est pourquoi je parle d'une forme d'injustice », a-t-il lancé.

Battu en janvier à la primaire socialiste élargie, Manuel Valls avait soutenu Emmanuel Macron avant le premier tour de l'élection présidentielle, aux dépens du vainqueur de la primaire, Benoît Hamon ; ce qui lui avait valu de ne pas être investi par le Parti socialiste pour les élections législatives dans la 1re circonscription de l'Essonne, où il brigait un nouveau mandat.

Manuel Valls a été élu député sans l'étiquette socialiste ni celle de La République en marche par 139 voix d'écart (50,3 %) face à Farida Amrani au second tour des élections législatives dans son fief, la 1re circonscription de l'Essonne.

lemonde.fr

V) PMA: feu vert du Comité d'éthique aux couples de femmes et aux femmes seules

Par Louise Fessard

Dans un avis consultatif rendu public mardi 27 juin, le Comité consultatif national d'éthique se dit favorable à l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes ainsi qu'aux femmes seules. Il reconnaît une « rupture d'égalité ». Mais il reste opposé au recours à des mères porteuses.

Après quatre ans et demi d'attente, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) s'est prononcé mardi 27 juin en faveur de l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes ainsi qu'aux femmes seules.

Après le recul de l'ex-président socialiste François Hollande sur le sujet, c'était le mot d'ordre samedi 24 juin de la 40e Marche des fiertés de Paris : « La PMA pour toutes ! »

Aujourd'hui, l'assistance médicale à la procréation (AMP), que ce soit par le biais d'une insémination artificielle ou d'une fécondation in vitro, est réservée aux couples hétérosexuels pouvant justifier au minimum de deux ans de vie commune et souffrant d'infertilité ou risquant de transmettre une maladie très grave. Considérée comme le traitement d'une pathologie, elle est remboursée par la Sécurité sociale. Quelque 25 000 enfants naissent chaque année en France après une AMP, soit un enfant sur 32, selon l'Agence de biomédecine. Une minorité d'entre eux (5,4 %) naissent grâce à un don (spermatozoïdes, ovocyte ou embryon).

« Le fait de réserver l'AMP aux seuls cas d'infertilité de nature pathologique peut être considéré comme une rupture d'égalité entre les demandeurs d'accès aux techniques de procréation », reconnaît le Comité d'éthique, à la tête duquel a été nommé fin 2016 le professeur d'immunologie Jean-François Delfraissy.

« S'appuyant sur la reconnaissance de l'autonomie des femmes », le Comité indique que « l'ouverture de l'AMP à des personnes sans stérilité pathologique peut se concevoir pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles ». D'autant que « le recours à cette technique déjà autorisée par ailleurs n'implique pas de violence dans les relations entre les différents acteurs ». À la différence de la gestation pour autrui (GPA), c'est-à-dire le recours à des mères porteuses notamment par des couples d'hommes, à laquelle le Comité d'éthique demeure opposé. « Il ne peut y avoir de GPA éthique », tranche-t-il, compte tenu « des violences juridiques, économiques, sanitaires et psychiques, qui s'exercent principalement sur les femmes recrutées comme gestatrices ou mères porteuses et sur les enfants qui naissent ».

Le CCNE écarte également la possibilité d'autoconservation des ovocytes pour les femmes jeunes, qui voudraient les congeler pour le jour où elles seront prêtes à avoir un enfant. Cette démarche n'est aujourd'hui autorisée qu'en cas de pathologies affectant la fertilité ou en contrepartie d'un don d'ovocytes. Mais au regard des problèmes d'infertilité causés par le recul constant de l'âge moyen des mères lors de leur première grossesse (passé de 22 ans en 1967 à 30,4 ans en 2015), une réelle demande sociale existe. Le Comité argue de l'absence d'utilité de cette congélation puisque la plupart des femmes parviendront in fine à procréer, insistant sur les « risques médicaux induits » ainsi que « les risques de pressions sociales et professionnelles émanant de l'entourage ou des employeurs ».

Le Comité ne tranche pas la question du remboursement de l'AMP pour les couples de femmes et les femmes seules. Réserver sa prise en charge aux stérilités d'origines pathologiques « pourrait être justifié », mais « cette mesure aurait pour effet de réserver l'accès de l'AMP dite sociétale à des femmes aisées ». Il suggère donc « une contribution partielle au coût du service public selon des modèles déjà en vigueur ».

Les membres du Comité se sont heurtés à plusieurs « points de butée ». Ils estiment que l'absence de tout père – puisque le donneur doit rester anonyme – crée une situation « inédite pour l'enfant ». Mais que de fait, « deux à trois mille femmes françaises » vont déjà chaque année se faire inséminer en Belgique ou en Espagne. « Ce qui en fait souvent un droit de riches, prive ces femmes d'un suivi correct de leur grossesse ou les expose aux mésaventures des inséminations clandestines et des conduites à risque pour tomber enceinte », rappelle de son côté le collectif féministe Les Effronté-e-s.

« Dans ce contexte, ce serait plutôt le refus de l'accès à la parentalité des couples de femmes ou des femmes seules via l'insémination artificielle qui poserait un problème », poursuit le Comité. L'avis s'appuie sur des études récentes montrant que « ces enfants élevés dans des familles homoparentales ne se portent ni mieux ni moins bien que les enfants évoluant dans des familles traditionnelles ». Il souligne que la structure de la famille « compte beaucoup moins que le soutien de l'environnement, la dynamique familiale, la qualité des relations entre parents et enfants ainsi qu'entre les parents eux-mêmes ».

« Même si tout désir n'a pas vocation à être satisfait, on peut faire confiance au projet des femmes qui souhaitent accéder à la maternité en bénéficiant de procédures auxquelles, auparavant, elles n'avaient pas accès, argue le Comité. Concevoir un enfant dans un contexte homoparental, par exemple, est un projet longuement réfléchi, concerté, qui fait de la grossesse un événement programmé et désiré. »

Autre « butée » soulevée, celle de l'insuffisance des dons de spermatozoïdes – et d'ovocytes – qui risque « de provoquer un allongement des délais d'attente lié à la rareté actuelle des gamètes ». Le Comité redoute que cette pénurie, qui pousse déjà nombre de couples hétérosexuels à l'étranger, ne remette en cause le principe de gratuité des dons de gamètes et ne conduise « à la création d'un

marché de la procréation ».

Fait rare et signe des remous au sein de cette institution « élitiste » de l'avis même de son nouveau président, deux avis divergents ont été publiés. 11 des 40 membres du Comité expliquent ainsi s'opposer à une ouverture de l'AMP à toutes les femmes au nom du rôle du père « essentiel dans la construction de la personnalité de l'enfant et de son rapport à la diversité de la société, dont l'altérité masculin-féminin ». Ils arguent également de la nécessité de « préserver le rôle de la médecine comme remède à des pathologies ».

« Une question d'urgence »

Car cet avis signe un changement de philosophie important du CNCE. « C'est une reconfiguration du rapport de la médecine à la société, on utilise la médecine à des fins sociétales et pas seulement pathologiques », reconnaît l'un des rapporteurs de l'avis, François Ansermet, professeur de pédopsychiatrie à l'université de Genève.

Jusqu'alors, la PMA était considérée en France avant tout comme une réponse médicale à un problème d'infertilité. Les lois de bioéthique de 1994 qui la régissent miment le modèle familial traditionnel et créent une fiction : l'enfant né par AMP doit pouvoir passer pour la progéniture « naturelle » de ses parents. En plus de réserver son accès aux couples hétérosexuels infertiles, ces lois gommant donc l'existence des donneurs (de spermatozoïdes, d'ovocytes ou d'embryon), qui doivent rester anonymes et ne peuvent revendiquer aucun droit sur l'enfant.

À plusieurs reprises, le Comité d'éthique s'était pour cette raison opposé à l'ouverture de l'AMP à toutes les femmes. « L'AMP a toujours été destinée à résoudre un problème de stérilité d'origine médicale et non à venir en aide à une préférence sexuelle ou à un choix de vie sexuelle. L'ouverture de l'AMP à l'homoparentalité ou aux personnes seules [...] constituerait peut-être alors un excès de l'intérêt individuel sur l'intérêt collectif. La médecine serait simplement convoquée pour satisfaire un droit individuel à l'enfant », tranchait en 2005 le CCNE.

Poursuivi devant la Cour européenne des droits de l'homme par un couple de femmes mariées, l'État français a encore récemment justifié cette discrimination par une « différence de nature », comme l'a révélé hier Mediapart. Les homosexuels et célibataires « ne sont pas, par nature, en capacité de procréer », indique-t-il. La loi ne vise, lit-on, qu'à « remédier à l'infertilité pathologique d'un couple ou prévenir un risque de transmission d'une maladie d'une particulière gravité ».

La sociologue Dominique Mehl, auteur de l'ouvrage Les Lois de l'enfantement. Procréation et politique en France (Presses de Sciences-Po, 2011), juge « vraiment novateur » d'avoir inclus les femmes célibataires « qui n'ont pas d'association et sont assez invisibles » dans cette évolution. « On pouvait s'y attendre pour les couples homosexuels dans la continuité du mariage pour tous et du droit à l'adoption, mais là le Comité a mené une réflexion globale sur les évolutions de la famille, de la parentalité et de l'autonomie de la femme », saluait-elle.

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était dit « favorable » à une loi ouvrant la PMA « aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires » au nom « de l'égalité hommes-femmes et du droit à l'accès à une prestation médicale ». « Mais je respecterai l'avis attendu du Comité consultatif national d'éthique et je regarderai aussi l'état de la société et des débats qui s'y jouent pour agir de manière apaisée », nuancait-il. Les feux sont donc désormais au vert pour que le gouvernement légifère, par exemple à l'occasion de la révision des lois de bioéthique prévue en 2018.

Échaudées par le déversement homophobe auquel avaient donné lieu les débats sur le mariage pour tous, les associations féministes et LGBT le pressent en tout cas d'agir vite. « Aujourd'hui, 61 % des Français-e-s y sont favorables selon un récent sondage, mais nous savons, à la lumière du précédent quinquennat, que les tergiversations du pouvoir dégradent cette sensibilisation de l'opinion et multiplient les prises de parole homophobes de personnalités publiques », écrivent les Effronté-e-s.

Dégainant un sondage OpinionWay aux questions très orientées et réalisé sur un petit échantillon (1 000 personnes), la Manif pour tous est déjà montée au créneau sur le thème d'un « décalage complet avec les aspirations des Français qui refusent massivement la PMA sans père (77 % sont contre !) ». « On ne peut pas priver un enfant de son père : ce serait une injustice ! », clame leur communiqué.

« C'est une question d'urgence, dit Clémence Zamora-Cruz, porte-parole du collectif Inter-LGBT qui réunit une soixantaine d'associations. On a déjà perdu plus de quatre ans en attendant l'avis du Comité d'éthique et entre-temps on a laissé des personnes partir à l'étranger faire des PMA dans des conditions de précarité médicale. » Le collectif, qui devait rencontrer des membres du Comité

d'éthique mardi après-midi, revendique également le remboursement de l'AMP pour les couples de lesbiennes et les célibataires, « sinon ce serait continuer de les discriminer ».

Entre deux consultations, la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval se dit toutefois sceptique sur la « faisabilité » de cette réforme, à cause de l'insuffisance de dons de spermatozoïdes et surtout d'ovocytes. « C'est une décision symbolique très importante mais pour l'instant, elle ne mène nulle part, dit-elle. Du fait de l'absence de dédommagement, il n'y a déjà pas assez de donneurs en France pour les couples hétérosexuels, qui doivent souvent partir en Espagne ou en République tchèque. Les couples homosexuels et les femmes célibataires vont devoir continuer à aller à l'étranger pendant quelques années... »

Selon Le Monde, l'Institut valencien de l'infertilité, en Espagne, l'un des gros centres au monde de médecine de la reproduction, a ainsi accueilli 4 600 Françaises depuis cinq ans. Parmi elles, 75 % étaient en couple hétérosexuel, 20 % célibataires et 5 % en couple homosexuel. Chez Eugin, l'autre grand centre espagnol, ces proportions sont de 50 %, 30 % et 20 %. « Il y a au moins deux ans d'attente pour les couples hétérosexuels pour une insémination artificielle avec donneurs en France, confirme la sociologue Dominique Mehl. Chez Eugin, en trois ou quatre mois, on rentre dans le protocole. »

À l'exception du Portugal, les pays d'Europe qui ont voté le mariage et l'adoption des couples homosexuels ont tous ouvert la PMA aux lesbiennes. Mais en France, cette question avait été un point de crispation du mouvement de contestation contre le mariage pour tous. François Hollande avait donc choisi d'enterrer le sujet pour plusieurs années en le sous-traitant en janvier 2013 en CCNE, déjà très occupé par l'organisation d'état généraux sur la fin de vie. « La PMA ? Ça n'aura pas lieu avant trente ans ! », pariait début 2015 un proche du président de la République.

Faute de projet de loi sur la PMA, le CCNE n'était contraint par aucun calendrier et a repoussé son avis à plusieurs reprises. « Le Comité travaille librement, nous avons choisi de traiter ensemble toutes les questions sociétales sur l'AMP, au lieu de faire des avis séparés, et de prendre le temps de construire une méthode accessible à chaque citoyen pour penser les changements du monde de la procréation », explique François Ansermet.

mediapart.fr

VI) Pour montrer à quel point il est insoumis, Mélenchon... refuse la cravate

Par Auteur valeursactuelles.com



Jean-Luc Mélenchon, à l'Assemblée nationale... sans cravate. Photo © AFP

Assemblée nationale. « Il y avait des sans-culotte, il y aura maintenant des sans-cravate » a expliqué Jean-Luc Mélenchon.

Ça, c'est de l'insoumission... Jean-Luc Mélenchon n'est pas comme les autres

députés. Lui fait bien ce qu'il veut. La tradition veut que les députés portent obligatoirement une cravate ? Il entrera dans l'hémicycle sans cravate. "Il y avait des sans-culotte, il y aura maintenant des sans-cravate" a-t-il expliqué aujourd'hui. "Certains auront des cravates, d'autres non. Rien ne l'impose dans le règlement" se justifie-t-il.

On retrouve chez le leader de la France insoumise un petit air de Bruno Le Maire, qui avait tenté de faire valoir son profil de rénovateur de la vie politique en se passant de cravate lors de la primaire de la droite. En réalité, le député PCF Patrice Carvalho avait déjà eu cette idée en 1997. Il s'était, lui, présenté en bleu de travail. "Je suis élu du peuple et j'entends siéger dans cette tenue. Et hop, j'ai lancé mes cent kilos et ils n'ont rien empêché" explique-t-il dans *Le vestiaire des politiques* (éd. Robert Laffont).

VALEURS

VII) Le Canard enchaîné épingle à nouveau Richard Ferrand



Le Canard enchaîné a de nouveau épingle, dans son édition à paraître mercredi, le député Richard Ferrand qu'il présente comme un ...



Le Canard enchaîné a de nouveau épingle, dans son édition à paraître mercredi, le député Richard Ferrand qu'il présente comme un "militant du mutualisme familial" en énumérant plusieurs faveurs que l'élu aurait accordées à sa compagne, selon l'hebdomadaire.

Sandrine Doucen a été dès 2000 embauchée aux Mutuelles de Bretagne, dirigées à l'époque par celui qui est devenu samedi le patron des députés de la République en marche (REM), affirme le Canard.

Alors âgée de 25 ans et étudiante en droit, Mme Doucen aurait été embauchée en tant que directrice du personnel. La même année, elle a complété ses revenus par un "petit job" au château de Trévarez, un domaine appartenant au département du Finistère et géré par un comité d'animation présidé par le conseiller général Ferrand, poursuit l'hebdomadaire.

Mme Doucen continuera d'être salariée par les Mutuelles de Bretagne jusqu'à sa prestation de serment d'avocat en septembre 2004, soutient Le Canard enchaîné, pour qui la "bienheureuse étudiante aura bénéficié d'une sorte de +bourse+ de 80.000 euros, financée par les mutualistes et les contribuables locaux".

"En dépit d'une présentation arrangée et orientée à dessein, il n'est fait état de strictement aucune forme d'illégalité dans cet article", a-t-on réagi mardi dans

l'entourage de M. Ferrand.

"Par conséquent, il n'y a rien à commenter. Seule la loi doit primer, l'État de droit, rien que l'État de droit, pas un pseudo ordre moral", a ajouté l'entourage de ce proche d'Emmanuel Macron.

Sollicité par l'AFP, M. Ferrand n'était pas joignable dans l'immédiat.

Fin mai, Le Canard enchaîné avait déjà révélé qu'en 2011, les Mutuelles de Bretagne, dont M. Ferrand était le directeur général, avaient choisi de louer un local à une société immobilière appartenant à sa compagne. Cette opération lui aurait permis de se doter "sans bourse délier, d'un patrimoine immobilier d'une valeur actuelle nette de 500.000 euros", selon l'hebdomadaire.

Visé par une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Brest dans le cadre de cette affaire, M. Ferrand n'est resté qu'un mois à la tête de son ministère de la Cohésion des territoires. Samedi, il a été élu président du groupe des députés REM à l'Assemblée nationale.



VIII) Près de 3 millions de personnes sont en situation de précarité financière



Selon le dernier rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, 500.000 personnes n'ont pas accès au système financier et 2,4 millions sont en situation de fragilité financière. En face, l'offre bancaire destinée à inclure ces personnes n'est que peu utilisée.

Près de 3 millions de personnes sont en situation de précarité financière. C'est ce que révèle le dernier rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). Les banques ont en effet déclaré, à fin 2016, 2,4 millions de clients en situation de fragilité financière, un nombre auquel la Banque de France a ajouté environ 500.000 personnes n'ayant pas accès au système financier.

Et le jeune dispositif d'offre bancaire spécifique dédié à ces personnes en fragilité financière doit être amélioré car seules 10% d'entre elles en disposent.

Ce mécanisme, qui permet aux personnes à l'équilibre financier précaire de bénéficier de services bancaires de base à tarif réduit, "est rarement mis en oeuvre" puisqu'environ 250.000 ont été adoptés fin 2016, constate l'Observatoire.

Une offre à trois euros mensuels

Pourtant "le courrier de proposition est déclaré par les établissements (financiers,

ndlr) comme envoyé à tous les clients détectés", relève l'instance présidée par le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau.

Selon ce dispositif, né fin 2014, les établissements de crédit sont tenus de détecter les clients dits fragiles et de leur proposer une offre spécifique de services bancaires de base à trois euros mensuels, ainsi que l'aide d'un organisme tiers indépendant.

Les banques apprécient la situation de ces personnes en fonction de critères objectifs, définis par la loi bancaire de 2013, tels que l'existence d'irrégularités de fonctionnement de leur compte ou d'incidents de paiement réguliers ainsi que de critères subjectifs comme le montant des ressources au crédit du compte.

"Loin des ambitions"

Ce constat est "loin des ambitions qui avaient été nourries" à l'égard de l'offre spécifique, déplore l'instance qui propose plusieurs pistes d'explications parmi lesquelles la nouveauté du mécanisme.

Mais cela peut aussi "provenir de courriers insuffisamment explicites" ou "d'une absence de suivi" certains établissements craignant "de laisser leurs clients", est-il indiqué dans le rapport.

Car il se peut que des clients "n'apprécient pas la stigmatisation liée à l'offre spécifique", notamment ceux "qui, bien qu'en situation de fragilité financière, gèrent rigoureusement leurs comptes" ou encore ceux estimant "n'être en situation financière fragile que de façon transitoire ».

Débuts insuffisants

"Je salue un bon début (de l'offre spécifique) mais cela ne suffit pas, il va falloir aller plus loin là-dessus et on y travaille activement avec les banques", a déclaré François Villeroy de Galhau lors d'une conférence de presse.

"Insuffisamment connue et promue", cette offre va devenir "une des priorités" de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, a-t-il garanti.

On s'interroge sur sa "faible effectivité" mais il "encore trop tôt pour déterminer quelle mesure il faudrait prendre" pour l'améliorer, a précisé pour sa part à l'AFP, Jacques Fournier, directeur général des Statistiques au sein de la banque centrale.

Des frais importants

La diffusion de ce mécanisme apparaît d'autant plus nécessaire que les frais bancaires pour les personnes en situation de fragilité financière "restent importants" en cas de découvert, a ensuite poursuivi le patron de la Banque de France.

Selon le rapport de l'Observatoire, le montant moyen des frais de commissions d'intervention, facturées par les banques lorsqu'elles autorisent des débits malgré un découvert non autorisé, est égal à 182 euros par an tandis que ceux de rejets s'élèvent à 162 euros par an.

Même si ces montants "sont significativement inférieurs aux plafonds" en vigueur pour ces personnes, "il y a là aussi un certain nombre de progrès possibles et souhaitables", a souligné le président de l'OIB.

Le droit au compte méconnu

Autre mécanisme encore méconnu, malgré ses 32 ans d'existence, le droit au compte a bénéficié à 67.000 personnes en 2016, en baisse de 3% par rapport à 2015.

Le droit au compte permet à une personne s'étant vu refuser l'ouverture d'un compte bancaire par un établissement de saisir la Banque de France, qui doit désigner sous 24 heures une agence obligée de fournir un service bancaire de base gratuit.

Néanmoins, les dépôts de dossiers de surendettement ont baissé de 11% en 2016, a rappelé le gouverneur qui y voit notamment "l'effet de la loi Lagarde" de 2010 qui a encadré "beaucoup plus strictement le crédit renouvelable".

J.M. avec AFP



IX) Vu du Danemark. Affaires : "Les mailles du filet se resserrent sur les politiques français"

Courrier international - Paris



François Bayrou annonçant sa décision de ne plus être ministre de la Justice, le 21 juin 2017. Thomas Samson / AFP

Björn Willum, correspondant à Paris de la Radio publique danoise (DR), commente la tentative de moralisation de la vie politique française et les récentes affaires qui ont poussé des ministres à la démission.

François Bayrou a renoncé à son poste de ministre en raison d'une affaire touchant le MoDem. La vie politique française est-elle en train de changer ?

Celui qui portait la loi sur la moralisation de la vie politique s'est fait prendre la main dans le sac, avec son parti... Cela en fait rigoler plus d'un au Danemark, et cette situation en dit long sur la vie politique française. L'autre jour, une amie danoise m'a demandé, sans rire, s'il existait encore des hommes politiques suffisamment propres pour être ministres en France.

Les témoignages dans cette affaire sont concordants et accablants – ce ne sont pas juste de petits soupçons –, ce qui justifie cette démission. François Bayrou, ou celui qui l'a décrétée, a pris la bonne décision, car cela risquait de ressembler à un vaudeville pendant encore longtemps.

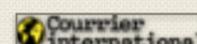
Ce genre de décision augure-t-elle une nouvelle ère de moralisation politique en France ?

J'ai bon espoir pour la France en ce qui concerne les affaires et l'utilisation des fonds publics. On vient de vivre une campagne présidentielle qui a été décidée par les révélations du Canard enchaîné. L'affaire Fillon a marqué l'élection, mais aussi la vie politique française pour l'avenir. La loi est devenue plus stricte sous François Hollande, et les mailles du filet se resserrent : on peut espérer qu'il y aura moins d'affaires dans le futur, pas parce que les hommes politiques français seront de meilleures personnes, mais parce qu'il sera plus risqué pour eux de s'aventurer sur ce terrain.

Le renouvellement des députés va-t-il dans ce sens ?

Beaucoup des nouvelles têtes à l'Assemblée nationale n'ont jamais fait de politique avant cette élection et n'ont pas été allaitées au principe qui veut que les puissants magouillent sans conséquences. On peut espérer qu'ils apportent un nouvel état d'esprit, et donc moins d'affaires et de malversations.

Propos recueillis par Corentin Pennarguear



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue